

Rcube Asset Management informe les porteurs de parts de l'OPCVM GBI GOOD GOVERNANCE UCITS qu'en complément des exclusions déjà appliquées (secteurs du tabac, armes controversées et industrie des énergies fossiles), le fonds exclura désormais les sociétés exclues de l'indice de référence Accord de Paris (*Paris Aligned Benchmarks* – PAB) en application de l'article 12, paragraphe 1, points a) à c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, à compter de la valeur liquidative du 16 mai 2025 conformément aux orientations publiées par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA - 34-1592494965-657) sur l'utilisation des termes liés à la durabilité.

Cette évolution a pour but de renforcer l'alignement climatique du portefeuille et de maintenir la cohérence de la dénomination « Good Governance », conformément aux exigences réglementaires européennes.

Cette modification n'implique aucune démarche spécifique de votre part, et n'a aucun impact ni sur la stratégie de gestion, ni sur le profil de rendement et de risque du fonds.

Ces modifications ne sont pas soumises à agrément de l'AMF et entreront en vigueur le 16 mai 2025.

Les Documents d'Information Clé (DIC) et le prospectus mis à jour sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès de Rcube Asset Management – 9 avenue Franklin D. Roosevelt – 75008 Paris - +33(0)1 45 64 31 03 ou sur le site internet <u>www.rcube.com</u>.